



# Municipalité de Crassier

---

Au Conseil communal

**Préavis no 17/2018**

## **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979 art. 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Crassier du 11 juillet 2016 art 58 ss,

la Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil communal le budget de l'année suivante pour adoption.

Les commentaires par rubrique du budget figurent sur le fascicule Budget 2019 joint au présent document, nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

## COMMENTAIRES

### Budget de fonctionnement :

Le budget 2019 présente un excédent de charges de CHF 79'112.- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve, soit une augmentation de CHF 49'772.- par rapport au budget 2018.

### Projections Budgétaires 2019

N° Rubrique	Titre	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	595'115	83'490	596'635	78'550	587'294	100'666
2	Finances	1'799'374	5'921'749	1'672'572	5'642'394	2'037'179	6'416'325
3	Domaines et bâtiments	449'055	619'495	457'705	634'044	682'749	780'687
4	Travaux	654'795	287'700	675'885	303'620	939'743	426'560
5	Instruction publique	953'090	21'200	1'021'400	15'200	934'204	9'245
6	Police	343'439	27'800	365'060	43'110	360'506	50'835
7	Sécurité sociale	2'495'678	250'000	2'207'001	250'000	2'490'456	390'870
		7'281'746	7'211'434	6'996'258	6'966'918	8'032'133	390'870
	Excédent	<b>79'112</b>		<b>29'340</b>			<b>143'056</b>

Pour l'exercice 2019, le ratio des coûts sous contrôle direct de la Municipalité est d'environ 25%, le solde étant reversé soit au Canton ou soit dans le cadre de nos intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent environ 79% de la totalité de nos revenus.

Le présent budget reflète, en plus des rubriques déjà présentes lors des années précédentes :

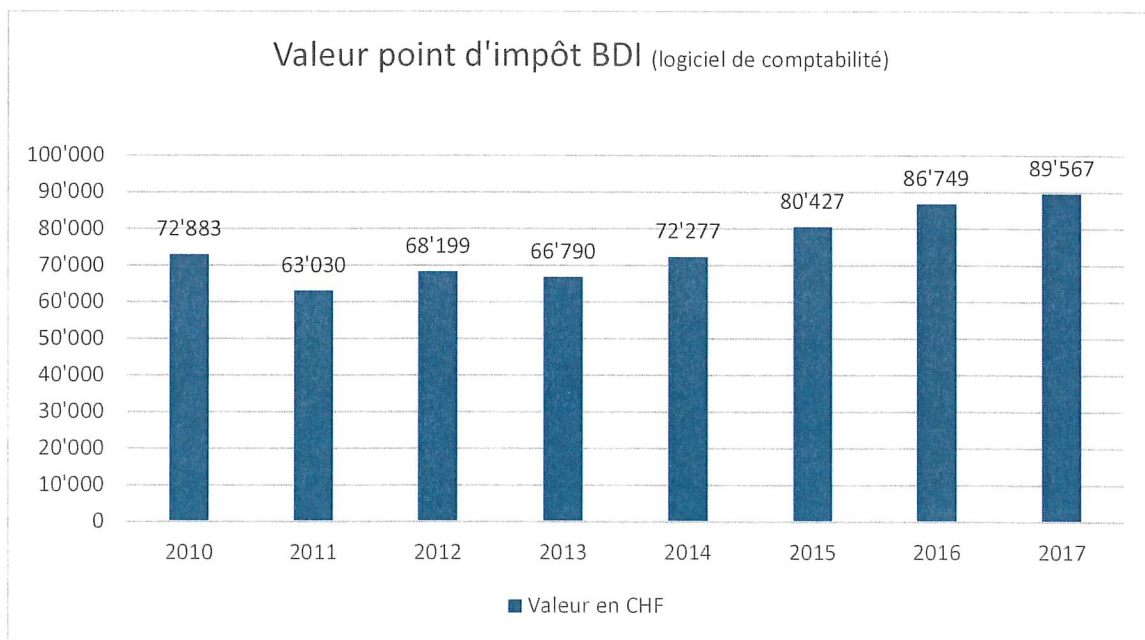
- l'augmentation du point d'impôt à 68%,
- un nombre d'habitants estimé à 1'200
- l'inéluctable augmentation de la facture sociale,
- la mise en œuvre par le Conseil d'Etat de la RIE III vaudoise
- l'introduction de l'école continue et l'ouverture du restaurant scolaire

Finances : les conditions avantageuses des avances à terme fixe (ATF) sont favorables pour la Commune, actuellement le taux se situe entre 0.02% et 3.05% (taux médians 0.99%). Un amortissement sur les ATF de CHF 345'000.- est pratiqué annuellement.

### Impôts

Les impôts déterminants pour le rendement communal du point d'impôt sont:

- Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune de personnes physiques, y compris bénéfice et prestations en capital ;
- Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées ;
- Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum ;
- Impôt spécial dû par les étrangers.



Le cash-flow (capacité d'autofinancement) pour le budget 2019 est négatif.

Pour rappel, la marge d'autofinancement correspond aux liquidités dégagées par le compte de fonctionnement et qui servent à financer en partie ou en totalité les investissements et/ou à rembourser la dette.

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
Revenus épurés <sup>1</sup>	6'700'494	6'442'588	7'112'279
Charges épurées <sup>2</sup>	6'819'901	6'589'098	6'976'313
Cash-flow	-131'282	-146'510	135'966

<sup>1</sup> = hors attributions aux fonds de réserves et imputations internes

<sup>2</sup> = hors amortissements, attributions aux fonds de réserves et imputations internes

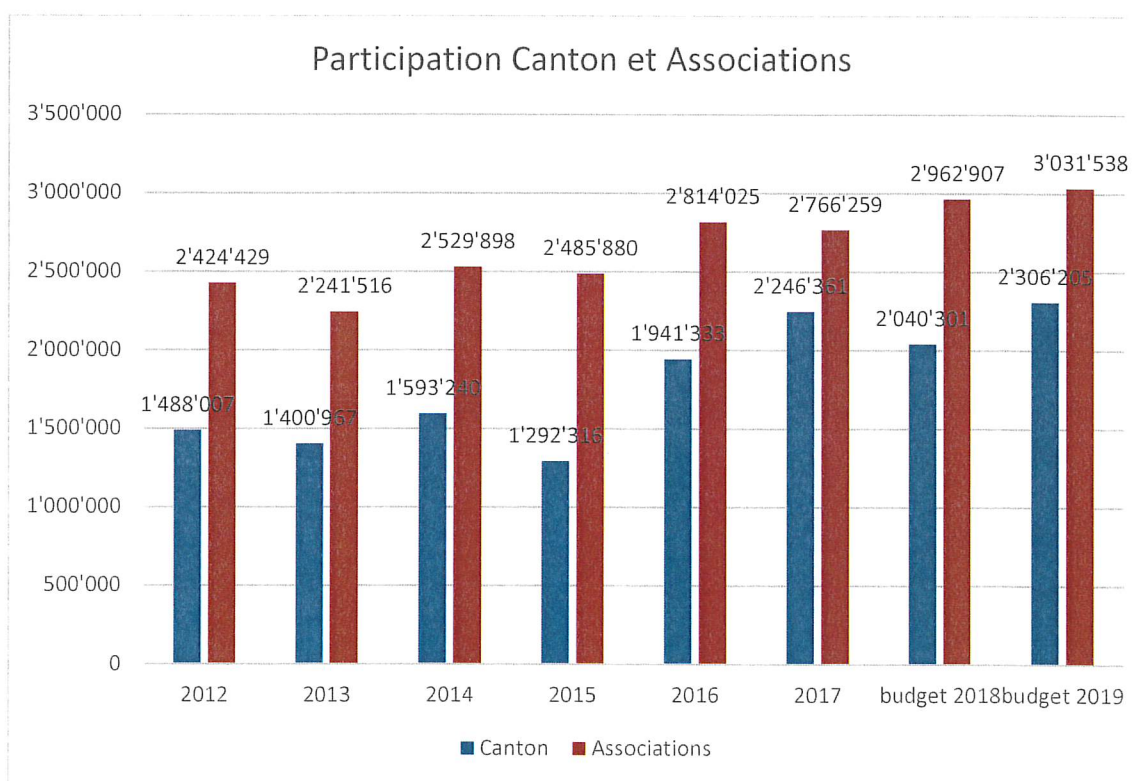
## Administration générale

Service du personnel, assurances : Toutes les cotisations des assurances pour l'ensemble des collaborateurs et des autorités politiques figurent dans ce compte ; ensuite elles sont réparties dans les différentes rubriques concernées. Pour l'Administration il y a trois personnes pour 1.8 ETP<sup>3</sup>.

## Finances

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune

La péréquation est à charge dans les Associations.



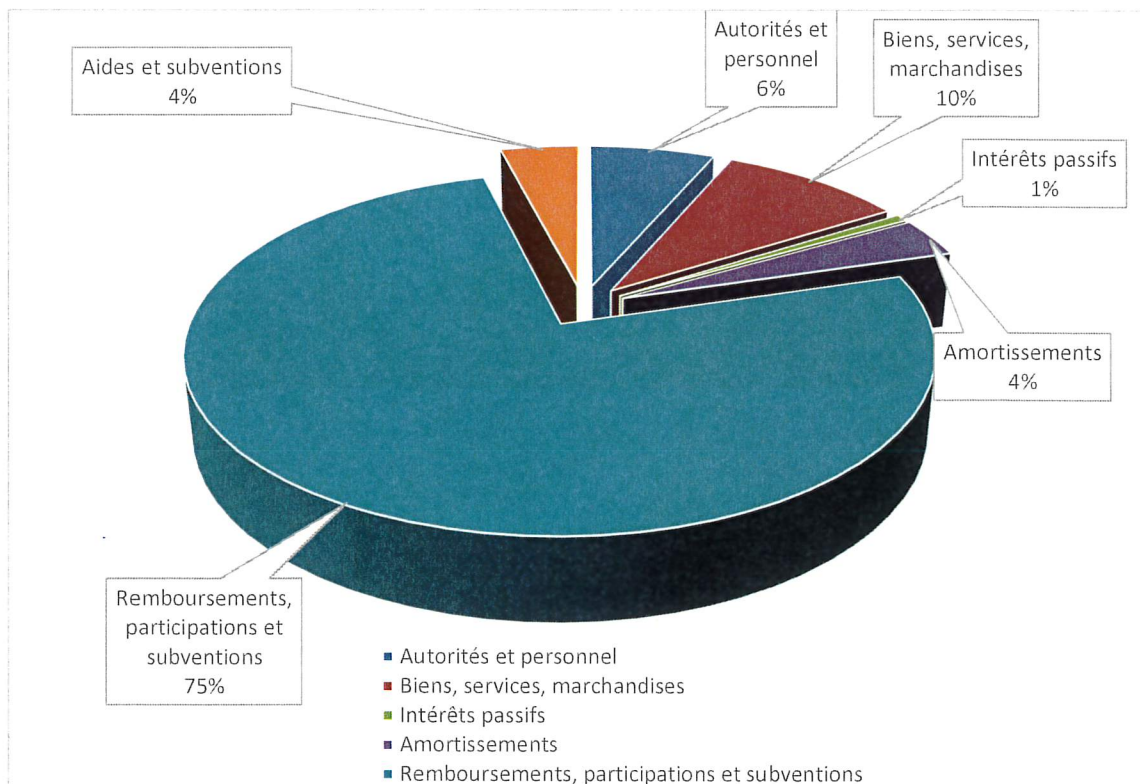
Péréquation : augmentation des contributions.<sup>4</sup>

	Budget 2019	Budget 2018	Décompte final 2017
Contribution	1'628'584	1'492'532	1'442'797
Attribution	179'161	157'944	154'462
<b>Contribution net</b>	<b>1'449'423</b>	<b>1'334'589</b>	<b>1'288'334</b>

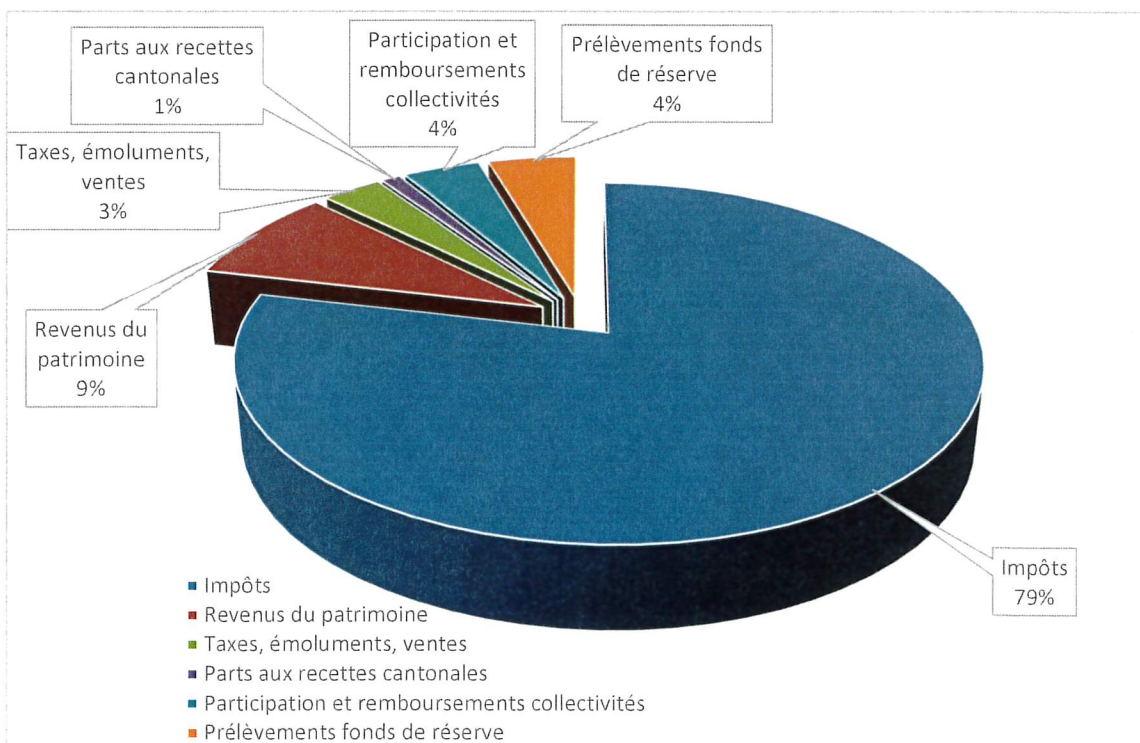
<sup>3</sup> Equivalent temps plein

<sup>4</sup> Les montants du décompte final 2017 proviennent du décompte de l'Etat de Vaud et non de la comptabilité

### Charges par nature<sup>5</sup>

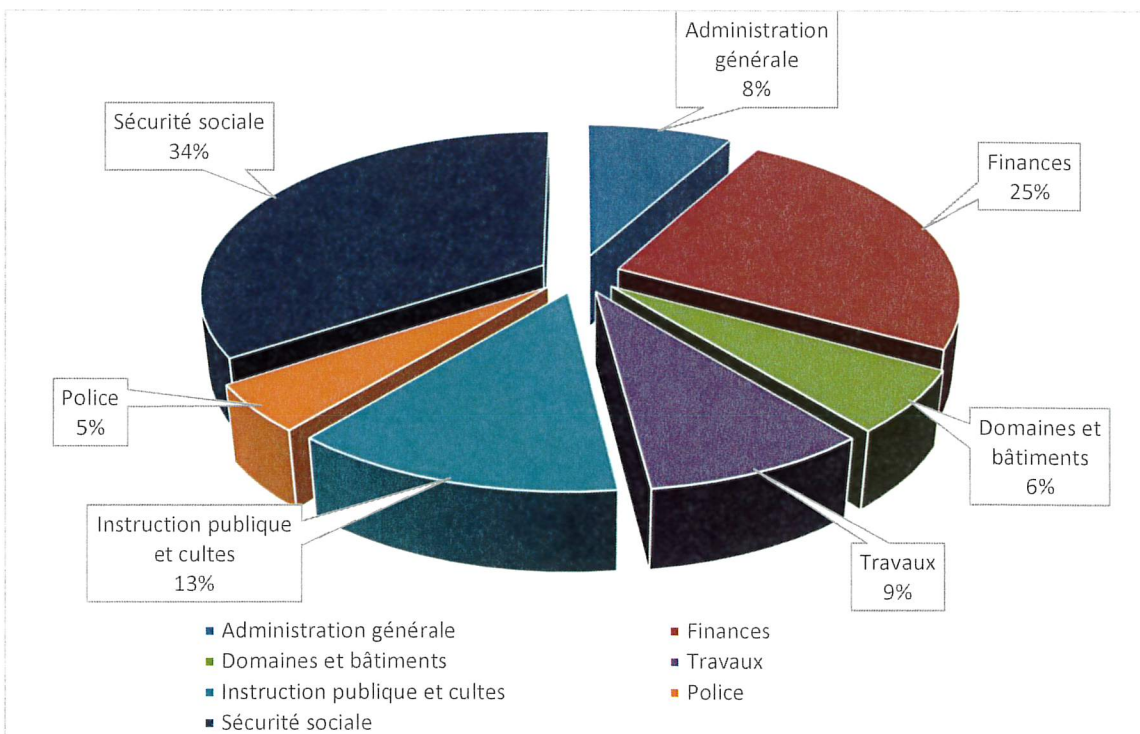


### Revenus par nature

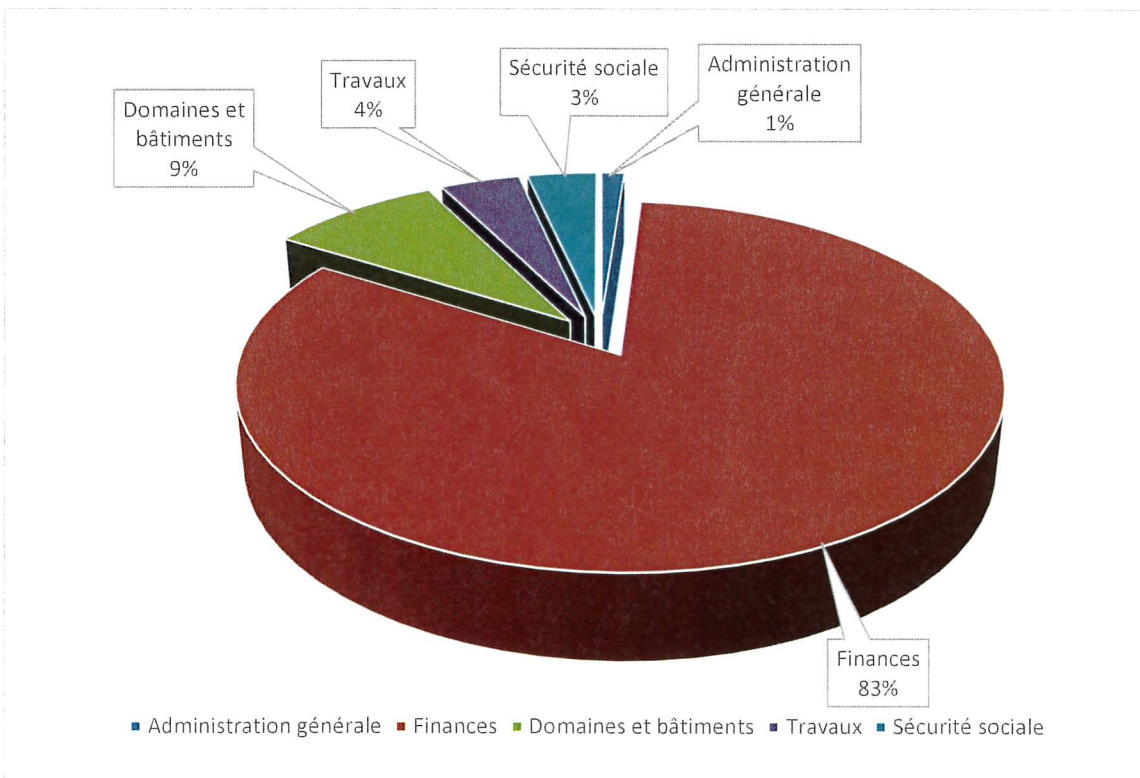


<sup>5</sup> Les rubriques en dessous de 1% n'apparaissent pas

### Charges par service<sup>6</sup>



### Revenus par service



<sup>6</sup> Les rubriques en dessous de 1% n'apparaissent pas

**Domaines et Bâtiments****Bâtiments communaux :**

Néant - Une personne pour 0.5 ETP

**Travaux****Routes :**

L'entretien est différé à des jours meilleurs, il n'y a rien d'urgent. Une personne pour 1 ETP.

**Ordures ménagères et déchetterie :**

La taxe annuelle par habitant reste à CHF 120.00 HT et la taxe entreprise à CHF 50.00 HT.

**Épuration** : une ristourne extraordinaire aux clients en 2019 de CHF 1.00 / M<sup>3</sup> par prélèvement du fonds de réserve affecté « épuration ».

**Instruction publique et Cultes**

**Enseignements primaire et secondaire** : légère augmentation.

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
Primaire	483'940	665'500	473'245
Secondaire	428'750	323'500	436'790

**Police**

**Corps de Police** : augmentation des contributions du financement de la Police.<sup>7</sup>

	Budget 2019	Budget 2018	Décompte final 2017
Contribution	203'120	205'000	196'874

**Sécurité sociale**

**Service social** : augmentation des contributions de l'AVASAD (association vaudoise d'aide et soins à domicile) et de la participation à l'AEE-but optionnel.

AEE-but optionnel	Budget 2019	Budget 2018	Décompte final 2017
Contribution	313'325	294'500	128'945

AVASAD	Budget 2019	Budget 2018	Décompte final 2017
Contribution	114'000	114'000	106'113

**Facture sociale** : augmentation des contributions.

	Budget 2019	Budget 2018	Décompte final 2017
Contribution	2'032'383	1'759'051	1'838'409

<sup>7</sup> Les montants du décompte final 2017 proviennent du décompte de l'Etat de Vaud et non de la comptabilité idem pour la facture sociale

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 13 décembre 2018;
- vu le préavis municipal N° 17/2018 - novembre 2018 – Budget de fonctionnement 2019;
- ouï le rapport de la commission de gestion;
- entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

### DECIDE

- **d'approuver**  
le préavis n° 17-2018 – Budget de fonctionnement 2019, tel que présenté ;
- **d'accepter**  
le Budget de fonctionnement 2019 tel que présenté par la Municipalité



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2018 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: S. Melly      La Secrétaire: B. Isabettini

Annexe: Budget 2019 et plan des dépenses d'investissements budget 2019

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic et M. M.-H. Berlie, Boursier.*